

# **Introduction au droit d'auteur, à** **la culture libre et à la science** **ouverte**

# Table des matières

<b>Objectifs</b>	<b>3</b>
<b>I - La culture est elle libre ?</b>	<b>4</b>
<b>II - Exercice : Un chaton</b>	<b>6</b>
<b>III - Exercice : Autoportrait</b>	<b>7</b>
<b>IV - Exercice : Dead Poets Society</b>	<b>8</b>
<b>V - Le droit d'auteur en résumé</b>	<b>9</b>
1. Le fonctionnement général du droit d'auteur en résumé .....	9
2. Le droit d'auteur et les obligations d'utilisateur en résumé .....	10
3. Les exceptions au droit d'auteur : Résumé .....	10
<b>VI - La culture n'est pas libre...</b>	<b>12</b>
<b>VII - Exercice : Smartarded</b>	<b>13</b>
<b>VIII - Exercice : Cessions</b>	<b>14</b>
<b>IX - Les licences libres en résumé</b>	<b>16</b>
1. Licences libres : Résumé .....	16
2. Logiciel libres : Résumé .....	16
3. Culture libre : Résumé .....	17
<b>X - Exemples de contenus culturels sous licence libre</b>	<b>19</b>
<b>XI - Exercice : Publications privées</b>	<b>21</b>
<b>XII - Exercice : Liberté académique</b>	<b>22</b>
<b>XIII - Science ouverte et open data</b>	<b>23</b>
1. Le droit des producteurs de base de données .....	23
2. Données ouvertes (open data).....	24
3. Science ouverte .....	25
<b>XIV - Un peu de poésie...</b>	<b>28</b>
<b>Solutions des exercices</b>	<b>29</b>
<b>Abréviations</b>	<b>36</b>
<b>Crédits des ressources</b>	<b>37</b>

# Objectifs

---



- Savoir expliquer les bases du droit d'auteur français
- Savoir citer les principales licences libres et expliquer leur fonctionnement
- Savoir trouver des contenus sous licence libre
- Savoir utiliser des contenus sous licence libre en respectant leur licence

# La culture est elle libre ?



Extrait du *Petit Prince* (Antoine de Saint-Exupéry, 1943), chapitre XIII (cf. Extrait du *Petit Prince* (Antoine de Saint-Exupéry, 1943), chapitre XIII)

## Le Petit Prince est-il libre ?

Peut-on, par exemple, le copier et le distribuer à ses amis ? Peut-on en faire une lecture publique dans un salle de classe ? Peut-on en faire une lecture dans le cadre d'un webinaire réservé à des étudiants ? Et dans le cadre d'un webinaire ouvert à tous ?

## Une très courte histoire du droit d'auteur

- 1789, les révolutionnaires français accordent aux auteurs le droit exclusif d'autoriser la reproduction de leurs œuvres pendant toute leur vie puis aux héritiers pendant une durée de cinq ans. À l'issue de ce délai, l'œuvre entre dans le domaine public. (Wikipédia)
- 1886, signature de la Convention de Berne, début de l'harmonisation internationale (la France fait partie des premiers signataires dès 1886, 175 pays signataires en 2020).
- 1948, la Convention de Berne prévoit une protection de 50 ans à partir du décès de l'auteur.
- 1989, les États-Unis d'Amérique signent la convention de Berne.
- 1993, une directive européenne étend la protection des droits patrimoniaux à 70 ans.

« (1) La durée de la protection accordée par la présente Convention comprend la vie de l'auteur et cinquante ans après sa mort.

(6) Les pays de l'Union ont la faculté d'accorder une durée de protection supérieure à celles prévues aux alinéas précédents.

*Convention de Berne, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, article 7* »  
(extraits), <https://wipolex.wipo.int/fr/text/283699>

## Droit patrimonial en France et ailleurs



Antoine de Saint-Exupéry est mort le 31 juillet 1944.

- Au Canada Le Petit Prince est le domaine public depuis 1995 (50 ans après la mort de l'auteur en suivant strictement la convention de Berne)
- En Europe les droits patrimoniaux sont couverts 70 ans, donc Le Petit Prince est dans le domaine public depuis 2015.

- Toute l'Europe ? Non, en France il y a des "compléments" de durée liés aux deux guerres mondiales :
  - Antoine de Saint-Exupéry a participé à la seconde guerre mondiale, il bénéficie de +8 ans ;
  - il est « mort pour la France », il bénéficie de +30 ans.
  - La protection des œuvres bénéficiant de ces "compléments" reste calculée sur la base d'une protection de 50 ans (au lieu de 70) si le résultat du calcul excède 70 ans.

**Le Petit Prince sera dans le domaine public en France en 2033.**

**Extrait du Petit Prince (Antoine de Saint-Exupéry, 1943), chapitre XIII**

 **Rappel**

- « – Comment peut-on posséder les étoiles ?
- A qui sont-elles? riposta, grincheux, le businessman.
- Je ne sais pas. A personne.
- Alors elles sont à moi, car j'y ai pensé le premier.
- Ça suffit ?
- Bien sûr. Quand tu trouves un diamant qui n'est à personne, il est à toi. Quand tu trouves une île qui n'est à personne, elle est à toi. Quand tu as une idée le premier, tu la fais breveter : elle est à toi. Et moi je possède les étoiles, puisque jamais personne avant moi n'a songé à les posséder. »

## Exercice : Un chaton

[solution n°1 p. 29]



Je trouve une photo de chaton sur le web et je souhaite l'utiliser comme logo pour mon club de sport. Sous quelles conditions puis-je copier et rediffuser cette photo ?



- Je fais ce que je veux, c'est sur internet, donc c'est à tout le monde !
- Je dois envoyer avant un mail pour obtenir la permission de l'auteur.
- Je ne peux pas, car copier c'est mal.
- Je dois obtenir l'autorisation du chaton, pour respecter son droit à l'image.

## Exercice : Autoportrait

[solution n°2 p. 30]



Stéphane Crozat souhaite faire une exposition de l'œuvre suivante dans une galerie d'art : **Autoportrait de Stéphane Crozat par Stéphane Crozat**



A-t-il le droit de le faire ?

- Oui, l'œuvre de Leonardo Da Vinci est dans le domaine public.
- Oui, à condition que Stéphane Crozat ait un contrat avec les héritiers de Leonardo Da Vinci qui l'autorise à utiliser ces œuvres sous son nom.
- Non, car c'est un mensonge (cela ne ressemble pas à Stéphane Crozat).
- Non, car c'est un plagiat.

# Exercice : Dead Poets Society

[solution n°3 p. 31]



Je souhaite utiliser une séquence vidéo issue du film *Dead Poets Society* (réalisé par Peter Weir en 1989). L'extrait que je veux utiliser dure 3 minutes et 27 secondes. Je veux l'utiliser dans le cadre de mon cours sur le droit d'auteur.

## Exercice

---

Puis-je le projeter dans un amphithéâtre d'une université devant des étudiants ?

- Oui
- Non

## Exercice

---

Les mêmes étudiants peuvent-ils projeter ce même extrait dans le même amphithéâtre pour se distraire ?

- Oui
- Non

## Exercice

---

Je veux à présent intégrer l'extrait dans un module de cours que je diffuse librement sur le site [librecours.net](http://librecours.net), est-ce possible ?

- Oui, sur la base de l'exception pour courte citation
- Oui, sur la base de l'exception pédagogique
- Non

## Exercice

---

Puis-je projeter l'intégralité du film la semaine suivante, afin de faire une analyse plus approfondie ?

- Oui
- Non

## Exercice

---

Voici un poème que j'ai écrit :

« The cat sat  
on the mat



Sachant que ce poème est présent dans le film, si je le publie, puis-je être poursuivi pour atteinte du droit d'auteur ?

- Oui
- Non



# Le droit d'auteur en résumé



## 1. Le fonctionnement général du droit d'auteur en résumé



Lorsqu'une personne crée un contenu culturel ou un logiciel celui-ci est en général protégé par le droit d'auteur.

- Il est nécessaire que la création soit **originale**.
- Il est nécessaire que la création soit **mise en forme** (les idées ne sont pas protégées).
- Ces contenus sont protégés dès qu'ils sont créés, aucune formalité n'est nécessaire.

### Exemple de genre d'œuvres protégées



- livre, musique, chanson, film ;
- dessin, peinture, sculpture, photographie ;
- article scientifique, conférence ;
- plans d'architecte, carte géographique ;
- logiciels.

(Article L. 112-2 CPI<sup>1</sup>)



Les droits d'auteur sur une œuvre appartiennent en général aux auteurs de l'œuvre :

- C'est le cas même s'ils sont salariés (les droits patrimoniaux peuvent être cédés par contrat).
- Les élèves et les étudiants possèdent les droits sur les œuvres qu'ils créent au cours de leurs études.
- Il existe des exceptions comme pour les journalistes ou certains agents publics (les enseignants-chercheurs ne sont pas concernés).
- Dans le cas du logiciel, ce qui est produit par le développeur dans le cadre de ses fonctions appartient à son employeur.

© Stéphane Crozat ? Non, CC BY-SA Stéphane Crozat !



La mention « copyright » et l'usage du symbole © n'ont pas de valeur juridique en France et sont sources de confusion sur le fonctionnement du droit d'auteur.

<sup>1</sup>. [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=7B73F0FA64370EC6EE43CDD655EE826A.tpdila19v\\_1?idArticle=LEGIARTI000006278875&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20161013](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=7B73F0FA64370EC6EE43CDD655EE826A.tpdila19v_1?idArticle=LEGIARTI000006278875&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20161013)

Si on veut indiquer l'auteur et la date de publication, je suggère d'éviter l'usage des mots et symboles copyright :

- Stéphane Crozat, 2020
- Auteur : Stéphane Crozat, 2020

Et si on publie sous licence libre, alors directement : CC BY Stéphane Crozat, 2020

## 2. Le droit d'auteur et les obligations d'utilisateur en résumé

Le droit d'auteur se divise en droit moral et en droit patrimonial.

### Droit moral

Le droit moral est inaliénable et perpétuel, il n'est pas possible de le céder. Il comprend notamment le droit à la paternité et au respect de l'intégrité.

**Cela signifie que la réutilisation d'un contenu impose a minima de citer l'auteur et de ne pas travestir son œuvre.**

Le droit moral est transmis aux héritiers.

### Droit patrimonial

Le droit patrimonial peut être cédé par contrat, il comprend le droit de copier et de représenter publiquement, et le droit d'adapter l'œuvre (dérivation).

**Cela signifie que la réutilisation d'un contenu impose un contrat avec l'auteur.**

Le droit patrimonial est maintenu durant toute la vie de l'auteur et 70 ans après sa mort pour ses héritiers (dans le cas général).

### Droit d'auteur versus copyright



Le *copyright* est la version étasunienne (ainsi que d'autres pays anglo-saxon notamment) du droit d'auteur français.

- Le *copyright* s'applique aux États-Unis, le droit d'auteur s'applique en France.
- Le *copyright* ne reconnaît que les droits patrimoniaux (il n'y a pas de droit moral).
- Le *copyright* implique un dépôt explicite auprès d'un organisme d'enregistrement, le droit d'auteur est activé automatiquement.

La convention de Berne fait que le droit d'auteur français est reconnu aux États-Unis, ce qui harmonise les deux systèmes, par exemple un créateur en France n'a pas besoin de faire de dépôt pour voir son œuvre protégée.

## 3. Les exceptions au droit d'auteur : Résumé

Pour reproduire ou représenter publiquement une œuvre, on **doit** établir un contrat avec l'auteur. Mais dans certains cas, une **exception** existe. Elle permet d'utiliser une œuvre sans obtenir préalablement cet accord.

C'est le cas, par exemple, pour les œuvres élevées dans le domaine public, 70 ans en général après la mort de leur auteur. C'est aussi le cas de la citation de textes, de l'utilisation d'extraits de vidéos à des fins pédagogiques ou encore de la copie privée de logiciels.



Le droit moral continue à s'appliquer sans limite de temps.

## Principales exceptions au droit d'auteur

- La copie ou la représentation privée
- La courte citation
- La parodie
- L'usage pédagogique
- La revue de presse

### Domaine public



Une fois les droits patrimoniaux épuisés, l'œuvre entre dans le **domaine public**.

Cela ne signifie pas que plus aucun droit ne s'applique, en France le droit moral est inaliénable.

# La culture n'est pas libre...



La culture n'est pas libre...  
... mais on peut la libérer

## Hack le droit d'auteur



1. Le droit d'auteur empêche la libre réutilisation des œuvres a priori.
2. Mais on est libre de proposer un contrat (une licence) à tout le monde qui libère de ces restrictions, par exemple : « *J'autorise par cette licence n'importe qui à reproduire, modifier et redistribuer ce contenu.* ».



Les licences fonctionnent dans le cadre du droit d'auteur. Elles proposent un contrat a priori.



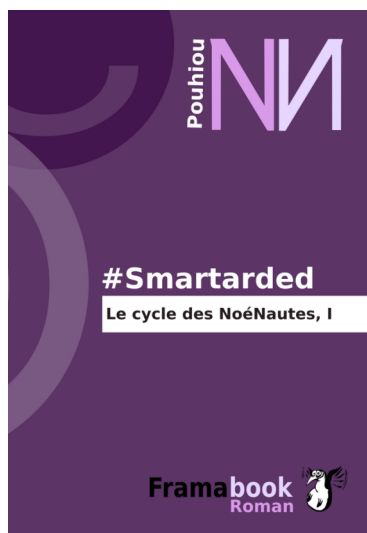
Ne pas mettre son travail sous licence libre, c'est souhaiter empêcher quelqu'un de l'utiliser à sa guise, c'est avoir la volonté de faire un procès à cette personne le cas échéant.



Mimi & Eunice : Unlearned (♡)

# Exercice : Smartarded

[solution n°4 p. 32]



Sur le site de livres libres framabook.org vous trouvez le roman *Smartarded* écrit par *Pouhiou*. Ce roman est placé sous la licence CC0, donc le début est rappelé ci-dessous.

Vous souhaitez déposer une copie de la version Epub de ce roman sur votre site perso pour en favoriser la diffusion.

Cochez vos droits et obligations (ne cocher aucune case si vous pensez n'avoir aucune obligation et/ou aucun droit) :

« CC0 1.0 universel (CC0 1.0)

Transfert dans le Domaine Public

Pas de droit d'auteur

La personne qui a associé une œuvre à cet acte a dédié l'œuvre au domaine public en renonçant dans le monde entier à ses droits sur l'œuvre selon les lois sur le droit d'auteur, droit voisin et connexes, dans la mesure permise par la loi. »

- J'ai le droit de redistribuer *Smartarded* sans demander d'autorisation à l'auteur, sans citer l'auteur.
- J'ai le droit de redistribuer *Smartarded* sans demander d'autorisation à l'auteur, mais je dois citer l'auteur.
- Je dois demander l'autorisation à *Pouhiou* pour redistribuer son livre sur mon site.
- J'ai le droit de rendre payant le téléchargement de la version qui est sur mon site.
- J'ai le droit de changer la fin de la version qui est sur mon site.

# Exercice : Cessions

[solution n°5 p. 33]



## Exercice



Christophe Masutti a accordé à l'éditeur C&F Éditions une licence exclusive sur son essai *Affaires privées, aux sources du capitalisme de surveillance*.

- Il a tout de même le droit de publier son livre sous une licence libre de type non commercial par ailleurs.
- Il ne peut pas céder ses droits à qui que ce soit d'autre tant que son contrat avec C&F Éditions est actif.

**Exercice**

Yann Kervran a accordé à l'éditeur Framabook une licence non exclusive sur son roman *Le souffle du dragon* en échange du versement de droits d'auteurs sous la forme de 15% du prix de vente de chaque livre.

- Il a le droit de publier son roman sous une licence libre de son choix par ailleurs.
- Il a le droit de céder une autre licence non exclusive à l'éditeur La Volte.
- Il ne peut pas céder ses droits à qui que ce soit d'autre tant que son contrat avec Framabook est actif.

# Les licences libres en résumé



## 1. Licences libres : Résumé



Une licence libre est un contrat *a priori* proposé par le détenteur d'un droit d'auteur au reste du monde. Il permet à chacun d'utiliser librement le contenu ou le logiciel soumis au droit d'auteur sans avoir besoin de demander d'autorisation préalable.

La *GPL* <sup>p.36</sup> est la première licence libre, elle a été écrite par Richard Stallman pour aider à la diffusion des logiciels. Elle pose quatre libertés fondamentales :

- exécuter le programme
- étudier le fonctionnement du programme
- redistribuer des copies du programme
- modifier le programme et publier ses modifications



Une licence libre est non exclusive, il est toujours possible d'établir d'autres contrats en plus d'une licence libre (y compris d'autres licences libres).

## 2. Logiciel libres : Résumé



Les logiciels sont régis par le droit d'auteur en France.

### Logiciel libre (au sens large)



Un logiciel est libre s'il est distribué par ses auteurs conjointement avec une licence qui autorise son utilisation, son étude et sa copie sans autorisation préalable.

Cette licence doit *a minima* permettre l'utilisation, la lecture du code source et la distribution de copies, en général elle permet également la modification du code source, parfois selon certaines conditions.



- Les logiciels libres sont majoritaires dans le fonctionnement d'Internet.
- La majorité des nouveaux logiciels sont libres.
- La quasi-totalité des logiciels propriétaires connaissent un équivalent libre.



**Terminologie : libre, open source, FLOSS**

La terminologie suivante est parfois adoptée :

- Libre : les logiciels dont les licences respectent les quatre libertés édictées par la FSF.
- Open source : les logiciels dont les licences autorisent la copie et l'étude du code mais pas l'intégralité des quatre libertés au sens de la FSF.
- FLOSS (*Free Libre Open Source Software*) : l'union des deux.

**Logiciel propriétaire**

Un logiciel est propriétaire s'il n'est pas associé à une licence libre qui en autorise l'usage *a priori*. Pour avoir le droit de l'utiliser il faut passer un contrat avec les ayants droits (par exemple par l'achat d'une licence).

**Freeware**

Les *freeware* ne sont pas considérés comme des logiciels libres, car si leur usage gratuit est autorisé, l'étude du code source ne l'est pas.

**Les différents types de licences libres**

[aswemay.fr/co/040008.html](http://aswemay.fr/co/040008.html)

**3. Culture libre : Résumé**

Le principe des licences libres a été adapté au domaine des contenus culturels (photos, audiovisuel, livres...).



Les licences Creative Commons (CC) constituent un jeu de 6 licences (plus la CC-0) particulièrement adaptées aux contenus culturels. Elles ont été publiées en 2002 par Laurence Lessing (avec l'aide notable d'Aaron Swartz).

<b>CC BY</b>	Attribution
<b>CC BY-SA</b>	Attribution / Partage dans les mêmes conditions
<b>CC BY-ND</b>	Attribution / Pas de Modification
<b>CC BY-NC</b>	Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale
<b>CC BY-NC-SA</b>	Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale / Partage dans les mêmes conditions

*Les licences Creative Commons*



Les Creative Commons constituent des contrats à portée internationale, conçus pour être opposables en justice.

## D'autres licences libres adaptées aux contenus culturels

---



- Art libre
- GDPL

# Exemples de contenus culturels sous licence libre

---



## Textes et bédés

- Wikipédia (Articles, CC-BY-SA)  
<http://wikipedia.fr>
- Framabook (Livres ; CC-BY-SA, CC-0, LAL)  
<https://framabook.org>
- Pepper & Carrot (Bédés ; CC-1BY)  
<https://www.peppercarrot.com>
- Lecture audio (Livres audios de philosophie ; LAL)  
<https://lecture-audio.fr>
- Project Gutenberg (Livres ; Public Domain in the USA)  
<https://www.gutenberg.org>
- Security in a Box (Articles sur la sécurité numérique ; CC BY-SA)  
<https://securityinabox.org>
- CNIL (Articles sur les libertés informatiques ; CC BY-ND et CC BY-ND-NC)  
<https://www.cnil.fr>

## Images

- Wikimedia Commons (Images, diverses CC)  
<https://commons.wikimedia.org>
- Flickr (Photos ; diverses CC, certaines non libres)  
<https://www.flickr.com>
- Openclipart (Clip arts, CC-0)  
<https://openclipart.org>

## Radios, musiques

- Dogmazic (Musique ; toutes CC)  
<https://play.dogmazic.net>
- BlocSonic (Musique ; toutes CC)  
<https://blocsonic.com>
- La voix est libre (Radio de Picasoft ; CC-BY)  
<https://radio.picasoft.net>

- Livre à vous (Radio de l'April ; LAL, CC-BY-SA, GNU FDL)  
<https://www.april.org/libre-a-vous>

## Cartes, graphiques

- OpenStreetMap (Cartes ; Open Data Commons Open Database License, ODbL)  
<https://www.openstreetmap.org>
- Qwant Maps (Cartes ; ODbL)  
<https://www.qwant.com/maps>
- Statista (Infographies ; CC BY-SA)  
<https://fr.statista.com>

## Vidéos et films

- Coverr (Vidéos ; licence dédiée [coverr.co/license](https://coverr.co/license))  
<https://coverr.co>
- Framatube (Vidéos ; diverses licences, certaines non libres)  
<https://framatube.org>
- Big Buck Bunny et Elephant Dream (Films d'animation, CC-BY)  
<https://peach.blender.org/download>  
<https://orange.blender.org>
- Yes Men We Fix The World (Film documentaire et humoristique, CC-BY-NC-ND)  
<https://culture.picasoft.net/video/the-yes-men-fix-the-world>
- Lent ciné (Films, diverses CC, LAL)  
<https://lentcine.tuxfamily.org>

## Annuaire, Moteurs de recherche

- Framalibre (Annuaire, diverses licences)  
<https://framalibre.org>
- Openverse (anciennement CC Search<sup>2</sup> ; Moteur de recherche, diverses CC)<sup>3</sup>  
<https://wordpress.org/openverse><sup>4</sup>
- Freephoto (Moteur de recherche de photos, diverses CC)  
<https://freephotos.cc>

---

<sup>2</sup>. <https://search.creativecommons.org>

<sup>3</sup>. <https://search.creativecommons.org>

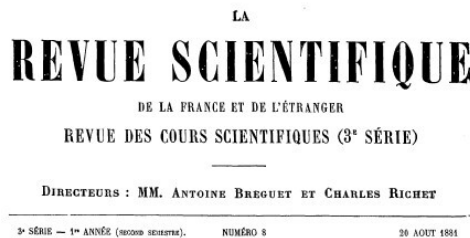
<sup>4</sup>. <https://wordpress.org/openverse/>

# Exercice : Publications privées

[solution n°6 p. 34]



Lorsqu'un chercheur en France produit un article scientifique, celui-ci est automatiquement disponible en libre accès.



**CONGRÈS SCIENTIFIQUES**  
CONGRÈS INTERNATIONAL GÉNÉRAL DE MÉDECINE  
N. PASTEUR  
**Des virus-vaccins.**

Je n'avais pas l'intention de faire un discours à ce congrès qui rassemble ici les médecins les plus éminents de tous les pays, et dont le succès est dû à l'habileté de son organisateur, M. Mac-Cormac. L'amabilité de votre président en a décidé autrement. Comment, en effet, résister aux paroles sympathiques de cet homme si distingué, qui joint à une grande bonté de cœur un magnifique talent oratoire?

Deux motifs m'ont amené à Londres : c'était d'abord pour m'instruire en profitant de vos savantes discussions, puis pour me rendre compte de la place qu'occupe maintenant en médecine et en chirurgie la théorie des germes. Certes je retournerai à Paris très satisfait. Pendant la semaine qui vient de s'écouler, j'ai beaucoup appris, et j'ai été frappé non seulement des progrès de la nouvelle doctrine, mais encore de son triomphe. Je serais coupable d'ingratitude et de fausse modestie, si je n'acceptais pas l'accueil que j'ai reçu chez vous et dans la société anglaise comme un honneur, puis aux travaux auxquels je me suis consacré depuis vingt-cinq ans sur la maturation des ferments, leur vie, leur nutrition et leur ensemencement dans les conditions naturelles et artificielles, et sur la méthode de la microscopie, et en peut s'exprimer ainsi. Votre réception cordiale a suivi en moi les sentiments de satisfaction que j'ai éprouvés, lorsque votre grand chirurgien, Lister, a déclaré que ma publication sur la fermentation lactique en 1857 lui avait inspiré les premières idées de sa méthode chirurgicale, qui

rend tant de services. Vous avez réveillé aussi le plaisir que j'ai éprouvé, lorsque notre éminent médecin, M. Davaine, a déclaré que ses travaux sur le charbon lui avaient été suggérés par mes études sur la fermentation butyrique et sur le vibron qui la caractérise.

Je suis heureux de pouvoir vous apporter l'expression de ma gratitude en vous faisant connaître des faits nouveaux que j'apporte pour l'étude des organismes microscopiques appliqués comme moyens préventifs des maladies contagieuses, maladies qui, pour le pluspart, sont suivies de conséquences terribles aussi bien pour l'homme que pour les animaux domestiques. Je vous parlerai donc des inoculations que j'ai faites du choléra des puces et du charbon, ainsi que de la méthode grâce à laquelle je suis arrivé à ces résultats, et qui est capable de produire les effets les plus utiles.

Avant d'aborder la question de la vaccine du charbon, ce qui est le résultat le plus important que j'ai obtenu jusqu'à présent, permettez-moi de vous rappeler le fruit de mes recherches sur le choléra des puces. C'est par cette recherche que des principes nouveaux et de la plus haute importance ont été introduits dans la science sur les virus et les propriétés contagieuses des maladies transmissibles. Plus d'une fois dans ce qui va suivre, j'emploierai l'expression de virus-culture, comme autrefois dans mes travaux sur la fermentation j'ai employé les expressions de culture de ferment lactique, de vibron butyrique, etc. Prenez maintenant une paille sur le point de mourir du choléra des puces et immergez le bout d'une baguette en verre très fine dans le sang de cet animal avec toutes les précautions, sur la nature desquelles je n'ai pas à insister ici. Puis touchez avec cette pointe chargée de sang un bouchon de paille très clair, mais qui tout d'abord a été rendu stérile sous une température de 115 degrés centigrades; ce bouchon se trouve dans des conditions telles que ni l'air atmosphérique ni les vases employés à cette expérience ne puissent permettre l'introduction de germes venant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La Revue scientifique (1881)

vrai

faux

# Exercice : Liberté académique

[solution n°7 p. 35]



Lorsqu'un chercheur en France produit des données scientifiques, celles-ci sont par défaut disponibles en libre accès.

academie	wikipedia	vacances	dep	departement	region
Académie de Lyon	fr:Académie de Lyon (éducation)	Zone A	01	Ain	Auvergne-Rhône-Alpes
Académie d'Amiens	fr:Académie d'Amiens (éducation)	Zone B	02	Aisne	Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Académie de Clermont-Ferrand	fr:Académie de Clermont-Ferrand	Zone A	03	Allier	Auvergne-Rhône-Alpes
Académie d'Aix-Marseille	fr:Académie d'Aix-Marseille	Zone B	04	Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Académie d'Aix-Marseille	fr:Académie d'Aix-Marseille	Zone B	05	Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Académie de Nice	fr:Académie de Nice	Zone B	06	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Académie de Grenoble	fr:Académie de Grenoble	Zone A	07	Ardèche	Auvergne-Rhône-Alpes

*Extrait d'un jeu de données récupéré sur data.gouv.fr*

- vrai
- faux



## 1. Le droit des producteurs de base de données



- Une base de données appartient à la personne morale ou physique qui a pris l'initiative de sa création.
- Elle est protégée s'il y a eu investissement substantiel pour la constituer.
- Toute exploitation d'une partie substantielle du contenu par des tiers est alors interdite.
- Toute exploitation excessive d'une partie non substantielle de la base de données est également interdite.

### 15 ans (renouvelable)



La protection est acquise pour une durée de 15 ans, renouvelable à chaque fois que la « base de données protégée fait l'objet d'un nouvel investissement substantiel » (sans limite au nombre de renouvellements, la protection peut donc être perpétuelle)

(Article L342-5 du CPI)

### Article L341-1 et L342-2 du CPI



« Le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'**initiative** et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un **investissement** financier, matériel ou humain substantiel. »

« Le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

1° L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;

2° La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme. »

« Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. »

## 2. Données ouvertes (open data)



Rappel

Le droit des producteurs de base de données *(cf. p.23)*



Définition

Les données ouverte sont des données dont l'accès, et éventuellement la réutilisation, sont laissés libres, sans restriction technique et sans restriction juridique (grâce à une licence libre).

### Les principes FAIR pour l'Open Data



Méthode

- *Findable* : entrepôt, identification, description...
- *Accessible* : accès libre, métadonnées libres...
- *Interoperable*: formats ouverts, standards...
- *Reusable* : licence libre, documentation...

### Les données publiques naissent libres



Fondamental

En France, la loi pour une république numérique de 2016 pose que les données produites par les administrations publiques sont ouvertes **par défaut** : elle sont librement **accessibles** et **réutilisables**.

### RGPD



Attention

La publication des données doit tenir compte des contraintes légales ou éthiques, comme le RGPD.

### Données de la recherche



Complément

« La Loi pour une République numérique assimile les données de recherche à des données publiques. A l'instar des données produites par l'administration en France, elles sont désormais incluses « par défaut » dans le principe de données ouvertes. **En principe, les données de recherche doivent être publiées sur Internet et rendues librement réutilisables.**

*Passeport pour la science ouverte : Guide pratique à l'usage des doctorant(e)s. 2020. <http://www.ouvrirlascience.fr/passeport-pour-la-science-ouverte-guide-pratique-a-lusage-des-doctorants> (p25)*

### FAIR



Complément

« Findable / Facile à trouver :

- Déposer les données dans un entrepôt
- Attribuer un identifiant unique et pérenne aux données
- Décrire les données par des métadonnées riches



Accessible :

- Définir les conditions d'accès aux données
- Si possible, rendre les données accessibles librement
- Si les données doivent rester en accès restreint, rendre accessibles les métadonnées pour signaler l'existence des données

Interopérable :

- Privilégier des formats ouverts ou largement utilisés
- Mettre à disposition le code source du logiciel nécessaire pour lire, traiter, analyser les données s'il a été développé en interne
- Privilégier les standards de métadonnées et les vocabulaires standards
- Si possible, indiquer des liens vers d'autres ressources (autres données, publication...)

Reusable / Réutilisable :

- Associer une licence de diffusion aux jeux de données
- Associer de la documentation pour décrire les données de façon détaillée, les contextualiser, les rendre compréhensibles... >>

Les principes FAIR : Findable, Accessible, Interoperable, Reusable. 2020. <https://openscience.pasteur.fr/2020/10/05/les-principes-fair-findable-accessible-interoperable-reusable/>

### 3. Science ouverte



« La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique.

*Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2021. Deuxième Plan national pour la science ouverte. (CC-BY)* >>



1. Permettre un accès pour tous aux travaux scientifiques (publications et données).
2. Permettre la réutilisation des travaux scientifiques (grâce à des licences libres).
3. Assurer la conservation à long terme des publications (par la copie).

**Quelles formes prennent les résultats de la recherche ?**



- Articles scientifiques
- Communications dans des congrès
- Posters scientifiques
- Figures
- Brevets
- Livres
- Données de recherche
- Thèses

## Enjeu utilitariste et épistémologique



Partager les connaissances élaborées dans la cadre de la recherche :

- pour maximiser leur bénéfice collectif,
- pour favoriser leur réfutabilité.

## L'auteur a le pouvoir de libérer ses œuvres



Ne pas accorder de licence libre, c'est équivalent à ne pas autoriser la réutilisation.

## Accès gratuit versus licence libre



Un accès gratuit permet la libre **consultation** du contenu (c'est déjà bien), une licence libre permet la libre **réutilisation** du travail (c'est encore mieux).



Qu'un contenu soit libre ou non, l'esprit critique du lecteur s'applique de la même façon, notamment au regard du contexte auctorial et éditorial de la publication (qui a écrit, pour qui, qui a relu, diffusé...).

## L'ouverture désigne plus que l'accès ouvert aux publications



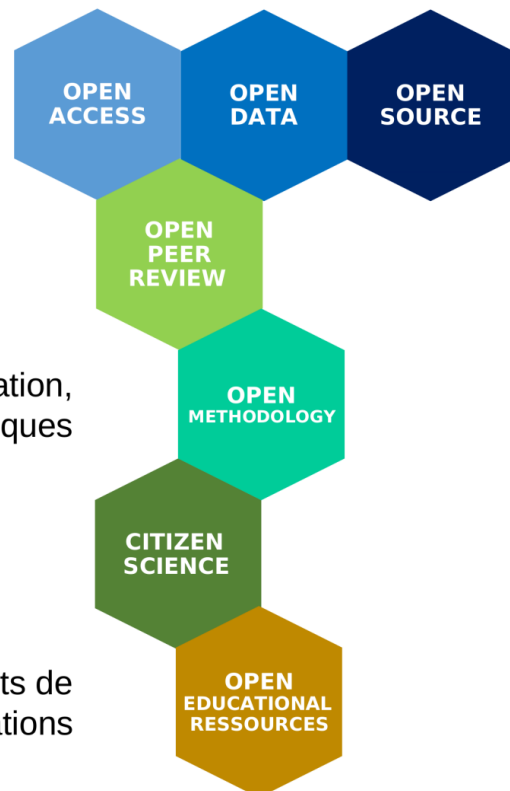
Diffusion sans entrave des résultats de la recherche en vue de leur réutilisation

Transparence des processus d'évaluation de la recherche

Reproduction des expérimentation, études, enquêtes... scientifiques

Participation des publics non scientifiques au travail de recherche

Ouverture et partage des supports de formations



Open...



Passeport pour la science ouverte : Guide pratique à l'usage des doctorant(e)s. <https://www.ouvrirlascience.fr/passeport-pour-la-science-ouverte-guide-pratique-a-lusage-des-doctorants/>

---

*Le droit des producteurs de base de données* (cf. p.23)

*Données ouvertes (open data)* (cf. p.24)

# Un peu de poésie...



## Copyheart (♡)

*People copy stuff they like. They don't copy stuff they don't like. The more a work is copied, the more valuable it becomes. Value isn't taken away by fans, it is added by them, every time they copy.*

<http://copyheart.org>



*Mimi & Eunice : Postmodernism (♡)*

DO WHAT THE FUCK YOU WANT TO PUBLIC LICENSE  
Version 2, December 2004

Copyright (C) 2004 Sam Hocevar <sam@hocevar.net>

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim or modified copies of this license document, and changing it is allowed as long as the name is changed.

DO WHAT THE FUCK YOU WANT TO PUBLIC LICENSE  
TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. You just DO WHAT THE FUCK YOU WANT TO.

*WTFPL – Do What the Fuck You Want to Public License*

# Solutions des exercices



## Solution n°1

[exercice p. 6]

Je trouve une photo de chaton sur le web et je souhaite l'utiliser comme logo pour mon club de sport. Sous quelles conditions puis-je copier et rediffuser cette photo ?



- Je fais ce que je veux, c'est sur internet, donc c'est à tout le monde !  
*Non, le contenu présent sur Internet n'est pas libre d'utilisation par défaut, il est soumis au droit d'auteur. Il faut donc une autorisation de l'auteur pour utiliser son travail (dans le cas général).*
- Je dois envoyer avant un mail pour obtenir la permission de l'auteur.  
*Le droit d'auteur s'applique, il est donc nécessaire de demander l'accord explicite de l'auteur pour utiliser le contenu (les licences sont un moyens de donner un accord a priori).*
- Je ne peux pas, car copier c'est mal.  
*Ne pas respecter le droit d'auteur est illégal, mais copier n'est pas mal, ça dépend de l'accord que l'on a avec l'auteur. Un auteur peut vous autoriser à copier et redistribuer son œuvre.*
- Je dois obtenir l'autorisation du chaton, pour respecter son droit à l'image.  
*Les animaux ne sont soumis au droit à l'image (mais les êtres humains si, en effet).*

## Solution n°2

Stéphane Crozat souhaite faire une exposition de l'œuvre suivante dans une galerie d'art : **Autoportrait de Stéphane Crozat par Stéphane Crozat**



A-t-il le droit de le faire ?


- Oui, l'œuvre de Leonardo Da Vinci est dans le domaine public.  
*C'est vrai, mais pour autant le droit moral est imprescriptible, donc il s'applique toujours, je suis obligé de respecter l'auteur et son œuvre.*
  - Oui, à condition que Stéphane Crozat ait un contrat avec les héritiers de Leonardo Da Vinci qui l'autorise à utiliser ces œuvres sous son nom.  
*Ce contrat (s'il existe...) n'est pas valable car le droit d'auteur est inaliénable et que la loi prévaut sur le contrat.*
  - Non, car c'est un mensonge (cela ne ressemble pas à Stéphane Crozat).  
*Cela n'a aucune importance que le portrait soit ou non ressemblant... mais on pourrait considérer que c'est un travestissement de l'œuvre que de lui prêter une intention différente de l'intention originale.*
  - Non, car c'est un plagiat.  
*En effet, en s'attribuant l'œuvre de Leonardo Da Vinci, Stéphane Crozat ne respecte pas le droit d'auteur, il commet ici un plagiat.*
- 🔍 Notons que l'on pourrait considérer dans ce cas que la chose est si grossière qu'elle relève du détournement et pourrait bénéficier d'une exception, mais avec une œuvre moins connue la question ne se poserait pas.

## Solution n°3

### Exercice

Puis-je le projeter dans un amphithéâtre d'une université devant des étudiants ?

- Oui  
 Non


 Je peux le faire sur la base de l'exception pédagogique (cf *Analyses et courtes citations*)

La durée d'une vidéo correspondant à un extrait n'est pas fixée, mais on il est probable que 3 minute sera considéré comme convenable.

### Exercice

Les mêmes étudiants peuvent-ils projeter ce même extrait dans le même amphithéâtre pour se distraire ?


- Oui  
 Non

 Pour que l'exception pédagogique fonctionne il faut que ce soit sérieux : « *Je suis sérieux, moi, je ne m'amuse pas à des balivernes ! (Le Petit Prince)* »

### Exercice

Je veux à présent intégrer l'extrait dans un module de cours que je diffuse librement sur le site librecours.net, est-ce possible ?


- Oui, sur la base de l'exception pour courte citation  
 Oui, sur la base de l'exception pédagogique  
 Non

 • C'est possible, je peux le faire sur la base de la courte citation, mais celle-ci n'étant pas systématiquement reconnue pour la vidéo en France, en cas de procès, je peux perdre.  
 • Je ne peux pas le faire sur la base de l'exception pédagogique car le site est public et ne concerne donc pas uniquement des étudiants.

### Exercice

Puis-je projeter l'intégralité du film la semaine suivante, afin de faire une analyse plus approfondie ?

- Oui  
 Non

 Seule la diffusion d'extraits est autorisée...

### Exercice

Voici un poème que j'ai écrit :

« The cat sat  
on the mat



Sachant que ce poème est présent dans le film, si je le publie, puis-je être poursuivi pour atteinte du droit d'auteur ?

Oui

Non

Je peux toujours être poursuivi...

Je pense que je ne serai pas condamné, car les ayants droit devront faire la preuve de l'originalité de l'œuvre ce qui ne sera pas évident ici... mais l'issue dépendra du tribunal, donc rien n'est certain.

## Solution n°4

[exercice p. 13]



Sur le site de livres libres framabook.org vous trouvez le roman *Smartarded* écrit par *Pouhiou*. Ce roman est placé sous la licence CC0, donc le début est rappelé ci-dessous.

Vous souhaitez déposer une copie de la version Epub de ce roman sur votre site perso pour en favoriser la diffusion.

Cochez vos droits et obligations (ne cocher aucune case si vous pensez n'avoir aucune obligation et/ou aucun droit) :

« CC0 1.0 universel (CC0 1.0)

Transfert dans le Domaine Public

Pas de droit d'auteur

La personne qui a associé une œuvre à cet acte a dédié l'œuvre au domaine public en renonçant dans le monde entier à ses droits sur l'œuvre selon les lois sur le droit d'auteur, droit voisin et connexes, dans la mesure permise par la loi. »

- J'ai le droit de redistribuer *Smartarded* sans demander d'autorisation à l'auteur, sans citer l'auteur.
- J'ai le droit de redistribuer *Smartarded* sans demander d'autorisation à l'auteur, mais je dois citer l'auteur.
- Je dois demander l'autorisation à *Pouhiou* pour redistribuer son livre sur mon site.
- J'ai le droit de rendre payant le téléchargement de la version qui est sur mon site.
- J'ai le droit de changer la fin de la version qui est sur mon site.

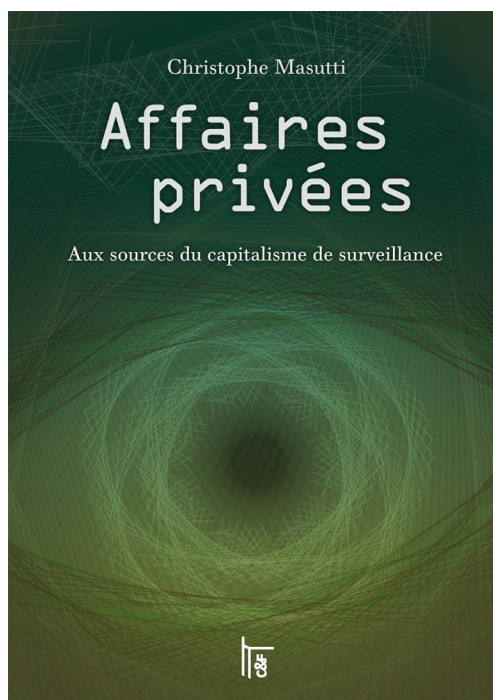


## Solution n°5

[exercice p. 14]

### Exercice

---



Christophe Masutti a accordé à l'éditeur C&F Éditions une licence exclusive sur son essai *Affaires privées, aux sources du capitalisme de surveillance*.

- Il a tout de même le droit de publier son livre sous une licence libre de type non commercial par ailleurs.
- Il ne peut pas céder ses droits à qui que ce soit d'autre tant que son contrat avec C&F Éditions est actif.
- Comme son nom l'indique, une licence exclusive implique l'exclusivité. Donc une fois que l'on a signé un contrat pour céder ses droits exclusivement on ne peut pas les céder à qui que ce soit d'autre tant que ce contrat n'est pas arrivé à son terme.

### Exercice

---



Yann Kervran a accordé à l'éditeur Framabook une licence non exclusive sur son roman *Le souffle du dragon* en échange du versement de droits d'auteurs sous la forme de 15% du prix de vente de chaque livre.

- Il a le droit de publier son roman sous une licence libre de son choix par ailleurs.
  - Il a le droit de céder une autre licence non exclusive à l'éditeur La Volte.
  - Il ne peut pas céder ses droits à qui que ce soit d'autre tant que son contrat avec Framabook est actif.
  - La licence non exclusive permet à l'auteur de continuer à disposer de ses droits patrimoniaux et donc de les exercer à titre personnel ou de les céder de manière non exclusive à d'autres.
- Il peut par exemple auto-publier son roman ou signer d'autres contrats non exclusifs avec d'autres éditeurs.

## Solution n°6

[exercice p. 21]

Lorsqu'un chercheur en France produit un article scientifique, celui-ci est automatiquement disponible en libre accès.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

*La Revue scientifique (1881)*

- vrai
- faux

*Le droit d'auteur classique s'applique et l'article ne sera en libre accès que si l'auteur le décide et les conditions d'utilisation, de reproduction par exemple, dépendront de la licence qu'il aura associée à son article.*

## Solution n°7

Lorsqu'un chercheur en France produit des données scientifiques, celles-ci sont par défaut disponibles en libre accès.

academie	wikipedia	vacances	dep	departement	region
Académie de Lyon	fr:Académie de Lyon (éducation)	Zone A	01	Ain	Auvergne-Rhône-Alpes
Académie d'Amiens	fr:Académie d'Amiens (éducation)	Zone B	02	Aisne	Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Académie de Clermont-Ferrand	fr:Académie de Clermont-Ferrand	Zone A	03	Allier	Auvergne-Rhône-Alpes
Académie d'Aix-Marseille	fr:Académie d'Aix-Marseille	Zone B	04	Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Académie d'Aix-Marseille	fr:Académie d'Aix-Marseille	Zone B	05	Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Académie de Nice	fr:Académie de Nice	Zone B	06	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Académie de Grenoble	fr:Académie de Grenoble	Zone A	07	Ardèche	Auvergne-Rhône-Alpes

*Extrait d'un jeu de données récupéré sur data.gouv.fr*

vrai

*Depuis 2016, les données de recherche sont assimilées à des données publiques : elles doivent être rendues librement accessibles et réutilisables.*

faux

# Abréviations

---



**GPL** : General Public License

# Crédits des ressources

---



**Mimi & Eunice : Unlearned (♥)** p. 12

(♥) *mimiandeunice.com Copying is an act of love, please copy.* <http://copyheart.org>)

p. 33, 15

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/fr/>, <https://framabook.org/le-souffle-du-dragon><https://framabook.org/le-souffle-du-dragon>

**La Revue scientifique (1881)** p. 34, 21

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k215097r.image.r=Revue+scientifique.f228.pagination.langFRgallica.bnf.fr>

**Extrait d'un jeu de données récupéré sur data.gouv.fr** p. 35, 22

*Correspondance académie/département/région au 1/1/2016 -*

[https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/contours-geographiques-des-](https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/contours-geographiques-des-academies/)

<https://www.data.gouv.fr> - Open Data Commons Open Database License (ODbL)

**Open...** p. 26

<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/fr/>, Pascale Pauplin

**Mimi & Eunice : Postmodernism (♥)** p. 28

<https://mimiandeunice.com/2019/08/31/postmodernism><https://mimiandeunice.com/2019/08/31/postmodernism>

(♥) *Copying is an act of love, please copy.* <https://copyheart.org><https://copyheart.org>)